

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Créations et suppressions de poste

1) Service Enseignement, Concierge

Création de deux postes de concierge auprès de l'enseignement, dans le statut du salarié, dans la carrière A4 de la convention collective des ouvriers des communes du Sud.

Rapport du 12 octobre 2021 de Madame le chef de service du service structures et organisation.

Les charges incombant aux nouveaux titulaires sont:

- Ouverture et fermeture des bâtiments et des locaux
- Surveillance générale des bâtiments et locaux (cette surveillance générale est également à assurer pendant les périodes définies par le collège échevinal où les installations des bâtiments scolaires sont mises à la disposition des associations sportives et autres de la Ville)
- Surveillance du respect des règlements en place
- Réception des réclamations et communication aux services responsables
- Manutention et maintenance de toutes les installations techniques (chauffage, sanitaire, électricité, téléphone, etc.) et du mobilier, en étroite collaboration avec la Division de l'Architecte
- Exécution des travaux journaliers d'entretien et d'éventuelles réparations en étroite collaboration avec la Division de l'Architecte
- Nettoyage régulier des alentours des bâtiments
- Accueil, information et orientation des occupants de l'immeuble et des visiteurs
- Accueil de prestataires en journée (électricien, chauffagiste etc), gestion des commandes et des livraisons
- Surveillance du personnel de nettoyage y affecté et assistance à l'élaboration des plans de travail, à la gestion des absences et des suppléments
- Distribution du courrier
- Gestion des accès
- Gestion du programme réservation des salles
- Travaux administratifs
- Exécution de tous les travaux imprévisibles à l'heure actuelle mais incombant normalement à un concierge.

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins.

2) Service des relations publiques, Chargé de communication :

Création sous le régime de l'employé communal d'un poste de chargé de communication dont le nouveau titulaire appartiendra groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 11 novembre 2021.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Participer à l'élaboration et à la mise en pratique du plan de communication interne et externe
- Développer et mettre en place une image de marque pour la Ville d'Esch
- Participer à l'élaboration et à la mise en pratique de campagnes d'information
- Concevoir, rédiger et diffuser le contenu des différents supports de communication
- Analyse de la presse quotidienne et hebdomadaire pour assister le collège des bourgmestre et échevins dans ses communiqués
- Analyse des données des campagnes de communication;
- Identifier les opportunités pour assurer à la Ville d'Esch une forte visibilité à travers les différents canaux de communication

- Collaborer à l'organisation d'événements internes et externes

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Etre détenteur soit d'un diplôme de niveau fin d'études secondaires ;
- Maîtriser les logiciels bureautiques courants : Excel, Word, Outlook, Adobe Creative Suite, etc.
- Maîtriser les analyses numériques des données des médias sociaux
- Maîtriser de manière opérationnelle les outils et actions de communication : communication événementielle, relations presse, communication de changement et de crise, méthodes d'élaboration de plans de communication...
- Disposer du permis de conduire B
- Faire preuve de dynamisme et d'aisance relationnelle
- Etre flexible, avoir le sens de l'organisation et savoir travailler tant en équipe que de manière autonome
- Disposer d'excellentes aptitudes rédactionnelles, d'analyse et de synthèse
- Avoir connaissance de l'environnement des médias luxembourgeois et disposer d'une expérience professionnelle confirmée dans une fonction similaire.

B) Réductions du service provisoire

- 1) Réduction de la durée du stage de 9 mois de Monsieur Rúben De Jesus Oliveira, né le 5 septembre 1993, engagé dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 avec effet au 1^{er} février 2021.

Auparavant l'intéressé a été occupé comme technicien en génie civil à temps plein chez Alleva Frères S.A. pendant la période allant du 15.11.2017 jusqu'au 31.01.2021 (soit 38 mois x ¼). L'intéressé peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

- 2) Réduction de la durée du stage de 1 an de Madame Nadia Spezzacatena, née le 25 octobre 1981, nommée dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1 avec effet au 15 octobre 2021.

Auparavant l'intéressée a été occupé comme Senior Prospectus Approval Officer à temps plein à la Bourse de Luxembourg pendant la période allant du 18.09.2002 jusqu'au 29.04.2010 (91 mois x ¼), à mi-temps pendant la période allant du 30.04.2010 jusqu'au 29.04.2011 (6 mois x ¼), à temps plein pendant la période allant du 30.04.2011 jusqu'au 13.05.2013 (24 mois x ¼) et pendant la période allant du 14.11.2013 jusqu'au 14.10.2021 (95 mois x ¼), ce qui équivaut à un total de 216 mois à temps plein. L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

- 3) Réduction de la durée du stage de 1 an de Madame Annick Magermans, née le 22 mai 1976, nommée dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1 avec effet au 1^{er} avril 2021.

Auparavant l'intéressée a été occupé comme Accountant Manager à temps plein chez Apex Corporate Services S.A. pendant la période allant du 16.03.2006 jusqu'au 31.03.2021 avec une interruption de 6 mois en raison d'un congé parental à temps plein (174 mois x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une

expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

C) Prolongation de stage

Prolongation de la durée du stage d'un an de Monsieur Mike Bernard, né le 16 février 1979, nommé provisoirement avec effet au 1er janvier 2020 aux fonctions d'agent municipal.

Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.

Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 19 octobre 2021.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2021.
Service du personnel.